



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 74
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 81
Date de la convocation : 16 juillet 2020
Date de publication : 30 juillet 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix suppléé par M. Le Boudouil, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz suppléée par S. Vivine, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 62/20

Objet

Convention de financement
avec le Conseil
Départemental du Jura pour
la Voie de la Bresse

Secrétaire de séance

Patricia ANTOINE

Rapporteur :

Marie-Rose GUIBELIN

Délégués absents ayant donné procuration :
M. Berthaud à S. Champanhet, A. Callegher à J.M Daubigney,
J. Gruet à M. Mbitel, P. Jaboviste à A. Douzenel, J. Péchinot à
C. Bourgeois-République, F. Rigaud à C. Monneret, J.M Sermier à
N. Jeannet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
C. Chautard, G. Ginet, P. Jacquot.

Dans le cadre du développement du Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes, le Conseil Départemental aménage sous sa maîtrise d'ouvrage la Véloroute Lons-le-Saunier/Dole, la voie de la Bresse.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, cette voie traverse les communes de Champdivers, Tavaux pour rejoindre Damparis. Une convention a été signée le 15 juillet 2014 entre le Conseil Départemental du Jura et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour valider les conditions de financement de ces aménagements. Dans ce cadre, le tronçon qui passe à Champdivers a été réalisé et cofinancé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

La politique en matière de financement des Véloroutes et Voies Vertes du Conseil Départemental a évolué depuis 2018. Ainsi, pour l'aménagement du dernier tronçon de la voie de la Bresse sur le territoire du Grand Dole entre Tavaux et Damparis, une nouvelle convention est à signer pour contractualiser les points suivants :

- Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 250 000€ HT,
- La Communauté d'Agglomération du Grand Dole finance 20% ; en cas de dépassement de l'enveloppe prévisionnelle, un avenant interviendra entre les parties pour fixer la participation finale de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEMENTS	MONTANT (en €)	PARTICIPATION (en %)
FEDER	75 000 €	30 %
Etat	75 000 €	30 %
Conseil Départemental du Jura	50 000 €	20 %
CA du Grand Dole	50 000 €	20 %
TOTAL	250 000 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention de financement de la voie de la Bresse entre le Conseil Départemental du Jura et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ci-annexée
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait à Dole,
Le 22 juillet 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction des Transports
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Conseil Départemental du Jura



CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA VOIE DE LA BRESSE JURASSIENNE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

ENTRE :

- Le Département du JURA, représenté par le Président du Conseil départemental en exercice, dûment autorisé à signer la présente par délibération de la Commission Permanente n° en date du
- La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, représentée par son Président en exercice, agissant en vertu de la délibération en date du

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

La véloroute entre Lons-le-Saunier et Dole, appelée voie de la Bresse Jurassienne, est inscrite au schéma départemental des véloroutes et voies vertes établi par le Conseil départemental. Elle constitue un axe majeur pour le développement économique et social de l'ensemble des communes traversées.

Le Conseil départemental s'est porté maître d'ouvrage de son aménagement. En partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il a réalisé un premier tronçon entre Tavaux et Chaussin.

Dans un objectif de rééquilibrage des participations, le Conseil Départemental a décidé de poursuivre la mise en œuvre du schéma avec les intercommunalités qui accepteront de participer à hauteur de 50 % du coût de l'opération après déduction des subventions des autres partenaires.

Le Grand Dole souhaite poursuivre la réalisation de la véloroute et elle accepte cette nouvelle clé de financement.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de :

- définir le contenu technique de l'opération,
- fixer la répartition des financements entre le Département du Jura et le Grand Dole.

A compter de son entrée en vigueur, elle se substitue à la convention du 15 juillet 2014.

ARTICLE 2 – DEFINITION ET ESTIMATION DE L'OPERATION

La présente convention s'applique à la réalisation du tronçon Damparis – Tavaux principalement en site propre (cf. plan joint), sous réserve de disponibilité du foncier et d'accord quant à son utilisation. L'opération comprend les études, les acquisitions foncières et les travaux (piste, sécurisation, assainissement et signalisation).

Le montant prévisionnel des travaux est de **250 000 € HT** (valeur janvier 2020).

ARTICLE 3 – MAITRISE D’OUVRAGE ET MAITRISE D’ŒUVRE DES TRAVAUX

La maîtrise d’ouvrage de l’ensemble des travaux incombe au Département du Jura, représenté par Monsieur le Président du Conseil départemental.

La maîtrise d’œuvre est assurée à titre gracieux par les services du Conseil départemental.

ARTICLE 4 – REPARTITION DES FINANCEMENTS

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

- Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) : 30%
- État (Dotation de Soutien à l’Investissement des Départements) : 30%
- Grand Dole : 20 %
- Département : 20 %.

Pour le calcul de la participation du Grand Dole, le taux de 20 % sera appliqué au montant des dépenses réelles constatées. Si celui-ci dépasse le montant fixé à l’article 2, le montant final de la participation du Grand Dole fera l’objet d’un avenant.

ARTICLE 5 – VERSEMENT

Le Grand Dole se libèrera des sommes dues par acomptes successifs dont chaque montant sera fixé par un titre de recettes émis par le Département avec les justificatifs de dépenses et de recettes correspondant.

Le solde sera calculé à la fin du chantier, au vu d’un tableau récapitulatif des dépenses et des recettes.

ARTICLE 6 – DATE D’EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de la signature des deux parties. Elle s’achèvera avec le versement du solde de la participation du Grand Dole.

ARTICLE 7 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litiges relatifs à l’exécution ou à l’interprétation de la présente convention, les deux parties s’efforceront de résoudre leur différend à l’amiable, avant de recourir, en cas de désaccord persistant, à la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires

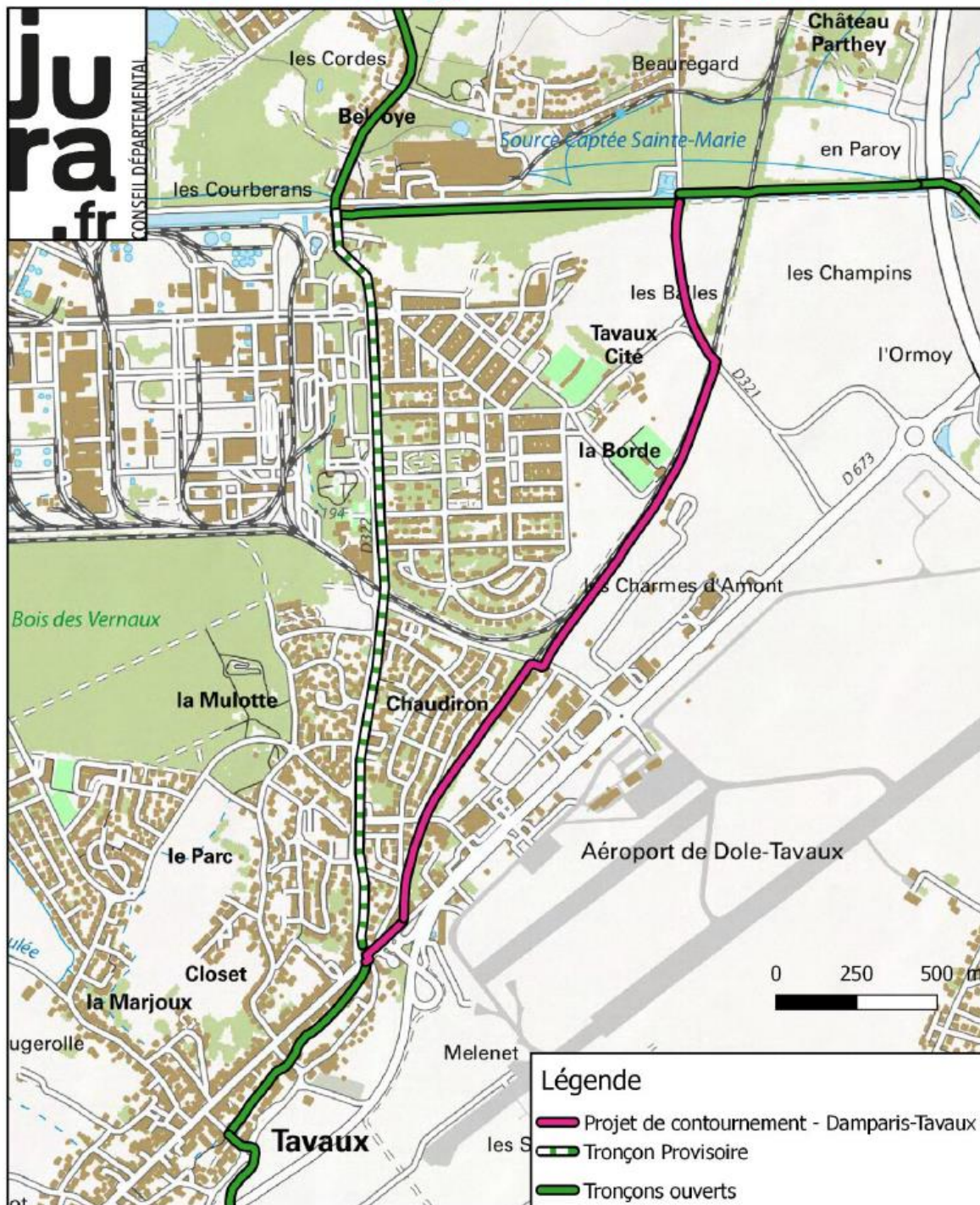
A DOLE, le

**Le Président de la Communauté
d’Agglomération du Grand Dole**

A LONS LE SAUNIER, le

**Le Président du Conseil départemental
du Jura**

Voie de la Bresse Jurassienne
Tronçon Damparis-Tavaux
Communauté d'Agglomération du Grand Dole



Copyright Conseil Départemental du Jura - A. COLLADO - janvier 2020